

Situé en plein quartier historique de Bordeaux, le long des quais entièrement rénovés, le Musée national des douanes constitue un cadre de choix pour des occasions de prestige.

Découvrir le lieu :

Le Musée national des douanes est situé dans l'Hôtel des Fermes du Roi. Ce fleuron du patrimoine douanier est également un bâtiment emblématique du Bordeaux du 18e siècle, il borde la Place de la Bourse. Unique place maritime en France, la Place de la Bourse est un lieu incontournable pour ceux qui découvrent Bordeaux et ses quais, classés en 2007 au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La façade de style classique est remarquable par l'équilibre de ses proportions. Si la magnifique halle de dédouanement qui héberge le musée a connu des transformations dès la fin du 18e siècle, c'est dans sa version originelle qu'on la découvre aujourd'hui grâce aux travaux de restauration entrepris par l'administration en 1982. Les cloisons et entresols qui dénaturaient ce vaste magasin destiné à recevoir les marchandises ont été supprimés. On embrasse aujourd'hui d'un seul coup d'œil ses 40 mètres de long, ses 16 piliers et ses superbes voûtes.



Découvrir le musée :



Le Musée national des douanes a ouvert ses portes au public en 1984. Musée d'une administration en constant mouvement, accompagnant les évolutions économiques et politiques de la construction européenne et de la réforme de l'Etat, il joue le rôle crucial de gardien de la mémoire des objets et des hommes qui la composent. Il présente l'histoire de cette administration de l'époque moderne à nos jours en abordant l'histoire de la construction de l'Etat Français et de ses relations avec le monde. Unique en France, il propose une redécouverte originale et inattendue de l'histoire de France à travers celle d'une des plus anciennes administrations. Expositions, colloques scientifiques mais aussi concerts et contes poétiques ont investi les lieux et offrent ainsi des possibilités de découverte accessibles à tous, ouvertes sur le monde et ses

évolutions. Le Musée national des douanes a été créé par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, il est ainsi sous tutelle du ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique.

Réserver le musée :

Le musée peut être mise à disposition en soirée ou en journée (uniquement le lundi, jour de fermeture du musée) pour des séminaires, colloques, dîners, cocktails, à l'exclusion de toute autre manifestation, de quelque nature que ce soit. Les invités ont libre accès aux collections permanentes et à l'exposition temporaire ; ils peuvent bénéficier du concours de conférenciers.



Les fonds perçus à l'occasion de ces événements sont réinjectés dans le financement de l'activité du musée. En organisant une réception au Musée national des douanes, vous participez à la vie du musée, à ses acquisitions et à des opérations de restauration de collections, à la programmation d'événements et à la production d'expositions.

- **Délais** : Toute demande doit être faite au moins un mois avant l'événement prévu pour instruction du dossier. Le Musée national des douanes se réserve le droit de refuser toute sollicitation pour des événements qui lui semblent non compatibles avec le lieu. En cas d'acceptation, un devis-convention est proposé à l'organisateur, il devra être retourné signé et revêtu de la mention « bon pour accord » au moins une semaine avant l'utilisation des lieux, avec versement d'un acompte de 50%.

- **Capacité** : Elle est de 300 personnes maximum, à moduler selon l'événement organisé afin d'assurer la sécurité des œuvres et du public. Seule une partie du musée est adaptée pour recevoir des tables ou buffets (cf plan joint). Ainsi pour un cocktail la capacité est ramenée à 150 personnes, pour un repas assis à 100 personnes.

- **Logistique** : les lieux sont loués vides, hormis la protection des sols qui est fournie par le Musée national des douanes. Une liste de traiteurs peut être fournie par le MND. Pour la préparation des lieux, le musée ouvre ses portes au traiteur une heure avant le début de la réception, et lui accorde une heure après la fin pour la remise en parfait état des lieux. Tout dépassement d'horaire sera facturé 200 euros par tranche d'une heure, toute heure entamée étant due.

- **Tarif** : Un forfait global comprenant la location du lieu, auxquels s'ajoutent les frais de personnel (2 agents assurant la surveillance et la sécurité des lieux, des biens et des personnes) et de logistique (organisation de l'événement, protection des lieux) est proposé sur demande. Ce forfait peut être minoré ou majoré selon les circonstances de l'événement. Le coût de la réception, le personnel d'accueil, de vestiaire et de service, les frais de nettoyage des espaces à l'issue de la réception, les frais d'assurance et le cas échéant les honoraires des conférenciers sont à la charge de l'organisateur.

- **Règlement intérieur** : Pour des raisons évidentes de conservation et de protection des lieux et des collections, l'installation et l'organisation de l'événement se fait sous l'autorité de la conservatrice. Tout éclairage, sonorisation, installation de matériel vidéo, tournage ou toute animation devra faire l'objet de l'accord préalable du musée. Les règles générales d'accès au musée s'appliquent : interdiction de fumer, animaux interdits,... Tout non respect des consignes indiquées conduira à l'annulation de l'événement, avec encaissement de l'acompte négocié lors de la réservation, correspondant aux frais de personnel et de logistique engagés. Toute dégradation dûment constatée devra être réparée par l'organisateur de la manifestation ou à ses frais. La souscription d'une assurance responsabilité civile + multirisques sur bâtiment) sera demandée à l'organisateur.

Musée national des douanes,

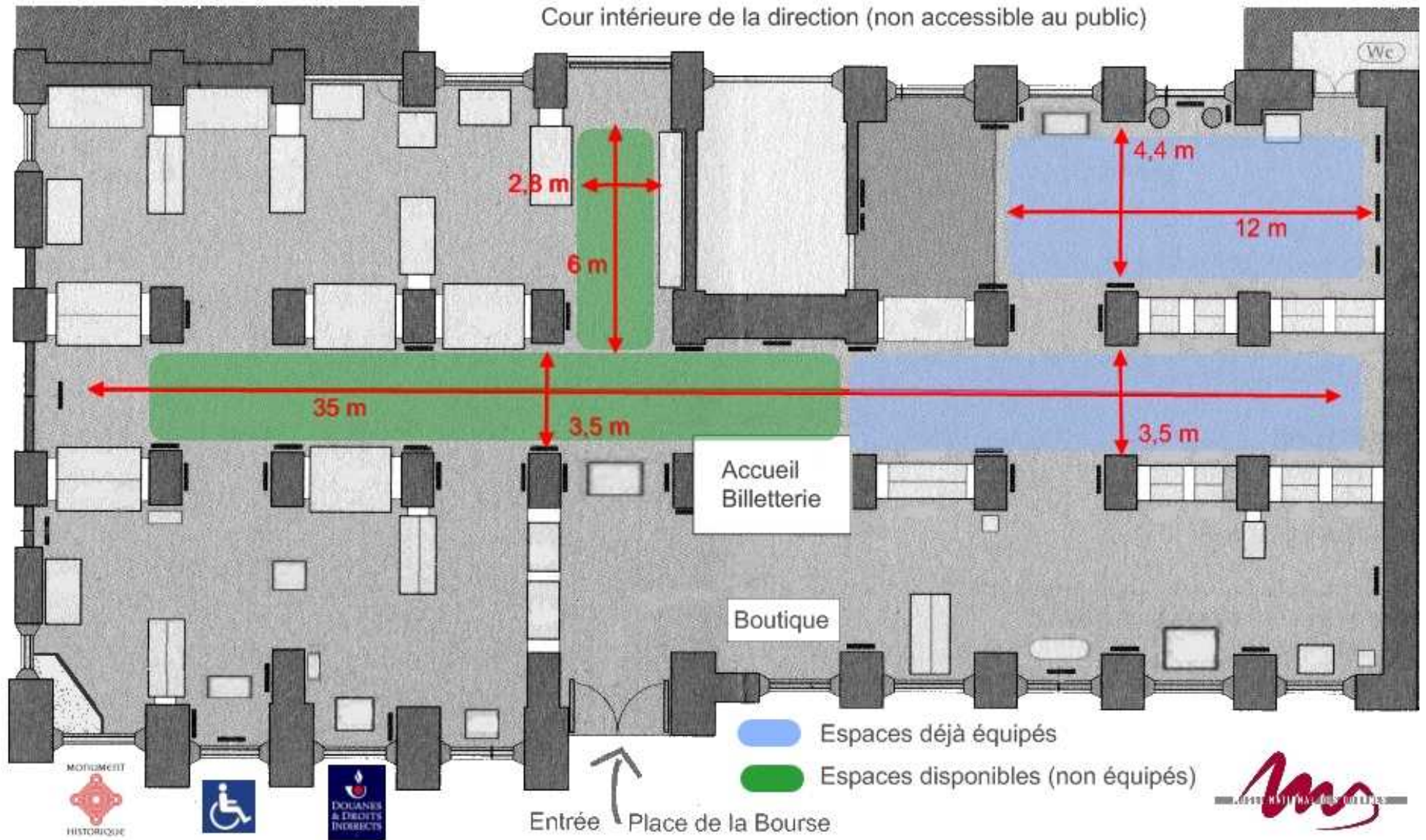
Entrée des visiteurs : 1 Place de la Bourse à Bordeaux

Adresse postale : 1 Quai de la Douane, 33064 Bordeaux Cedex

Coordonnées : Tél : 05 56 48 82 82 – Fax : 05 56 48 82 88 – courriel : contact@musee-douanes.fr

Visitez notre site internet : <http://www.musee-douanes.fr>

Cour intérieure de la direction (non accessible au public)



Espaces déjà équipés

Espaces disponibles (non équipés)